

*Date de dépôt : 8 décembre 2015*

## Pétition

### **Le PL 11594 : un projet qui vise les statuts et les salaires des employé-e-s de l'UNIVERSITÉ**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

*Les soussigné-e-s, employé-e-s ou usager-ère-s de l'Université de Genève, se mobilisent contre le démantèlement des statuts et des conditions salariales à l'Université.*

**Le PL 11594, déposé en février 2015 par le PRL, vise à modifier la loi sur les traitements en sortant l'UNI, les HES et les HUG de son champ d'application.** Le PLR veut « autonomiser » ces établissements publics. Cela permettrait de déléguer au Rectorat la responsabilité de « fixer » les salaires ainsi que d'imaginer un règlement qui puisse être flexible et adaptable aux variations des subventions déterminées par le Conseil d'Etat. Or, les subventions ne cessent de diminuer.

**Le projet de loi modifiant la LTrait constitue la deuxième étape du rouleau compresseur vers l'autonomie universitaire initiée en 2008.** En effet, la première étape consistait en la suppression de tout contre-pouvoir au Rectorat au sein de la communauté universitaire (personnel et étudiant-e-s). Cette deuxième étape envisage la modification de la LTrait de façon à déléguer au Rectorat UNIGE le pouvoir d'élaborer un nouveau règlement financier concernant l'ensemble du personnel de l'Université (enseignant, administratif et technique) et donc de fixer à bien plaisir leurs salaires et ses augmentations. Elle constitue clairement une trahison vis-à-vis du personnel universitaire, qui verra disparaître ses contrats DIP et sera soumis à des salaires flexibles ou au mérite.

**Si ce projet de loi est adopté, il signifie un coup d'arrêt irréversible à l'identité de service public de l'UNIGE, à la qualité de ses prestations ainsi qu'un risque important de péjorer les salaires les plus précaires tels que**

**ceux des assistant-e-s.** Les salaires du personnel administratif et technique passeront aussi à la casserole. C'est le démantèlement de l'unité du statut des services publics et de la mobilité professionnelle interinstitutionnelle. C'est une autonomie salariale en trompe-l'œil qui laisse la porte ouverte à des salaires différents pour une même fonction ! **La redistribution de la masse salariale UNIGE sera décidée par le Rectorat. Dans une institution dépourvue de véritables organes de négociation, ce pouvoir exorbitant sera inévitablement à l'origine d'une gestion du personnel et des salaires encore plus déséquilibrée, en faveur du corps professoral et des hauts cadres.**

### **Les effets – pour le personnel UNIGE – du PL 11594**

**Autonomie :** Malgré « l'autonomie » déclarée de l'UNIGE, des HUG et des HES, ces entités relèvent du service public et du bien public. L'UNIGE et les hautes écoles sont financées en quasi-totalité par les contributions publiques, et l'argument de la « *contrainte* » (faite aux entités subventionnées) n'a *aucune légitimité*. Une autonomie totale de gestion (salaires et statuts) constituerait un précédent de « privatisation de gestion » du bien public !

**Mécanismes salariaux :** Le PL 11594 impose l'abandon des mécanismes salariaux. Vu la politique actuelle de l'Etat (blocages répétés), renforcée par les restrictions budgétaires, la « *gestion souple et adaptée* » tendra vers le  salaire au mérite  (déguisé). Il y aurait donc possibilité de double « compression », par la limitation des mécanismes (suppression de l'automatisme) et par la révision générale de la grille des salaires (en lien avec des taux d'emploi variables).

**Salaires :** A l'Université, il convient de distinguer le corps enseignant et le PAT. • Le PAT étant « transversal » à l'Etat, il est incongru et injustifié de prévoir une rémunération « autonome » pour des personnes effectuant les mêmes tâches qu'ailleurs à l'Etat. • S'agissant du corps enseignant, les contraintes budgétaires imposeront, pour revaloriser les cadres et les professeurs-chercheurs, une compression équivalente des salaires des autres catégories, en particulier le corps intermédiaire. Un appui candide au PL 11594 pourrait aboutir à une cruelle désillusion !

**SCORE :** L'UNIGE et les HES n'ont pas voulu – dès le départ – s'associer au processus SCORE, non par souci des employé-e-s des écoles, mais bien parce qu'ils voulaient d'emblée mettre en place leur propre système (sur des bases inconnues, mais probablement assez « élitistes »). Les prévisions *connues* montrent une baisse moyenne de ~5% pour les fonctions

« transversales » (notamment du PAT) et de ~9% pour les fonctions très qualifiées.

**Gestion du personnel** : Pour le corps enseignant UNIGE, la liberté totale de gestion des « profils », des statuts, des cahiers des charges aggraverait une situation déjà difficile. Une redéfinition sans repères (« *politique de rémunération plus souple, adaptée aux besoins de l'entité* ») constituerait une déréglementation néfaste, imposée plutôt que négociée, sans retour en arrière possible. Sera-t-il question de « gestion par *output* » ? par ECTS ?

**Durée des contrats** : La déréglementation annoncée entraînerait une multiplication des CDD – de droit privé et une grande difficulté de stabilisation des postes (pour la « *souplesse* »). La situation actuelle permet de réduire la précarité, uniquement par le rattachement à la L-Trait. Le PL 11594 sera le signal de la précarité généralisée.

**Caisse de pension** : La grande inconnue du PL 11594. L'autonomie conjuguée de la politique des salaires, des mécanismes salariaux et de la grille des fonctions aurait des retombées négatives pour la CPEG. Des progressions différentes (entre entités de l'Etat et autonomes) engendreraient des difficultés de gestion, de prévisions, de situation de « sous-assurance », etc.

**Pour toutes ces raisons, les soussigné-e-s s'opposent au PL 11594 et réclament son rejet.**

N.B. 824 signatures

*p.a. SIT*

*16, rue des Chaudronniers*

*Case postale 3287*

*1211 Genève 3*

*SSP/VPOD*

*6, rue des Terreaux-du-Temple*

*1201 Genève*